AVIS PUBLIC

AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES
DÉROGATIONS MINEURES – AVRIL 2026

1. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 14 avril 2026 à 19 h 30, à la salle communautaire Athanase-David (église) située au 2490, rue de l'Église, les membres du conseil devront statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

   801, RUE ST-ANTON
   Dossier : DM-2025-00011
   Lot : 2 991 621 du cadastre du Québec
   Objet : Permettre une entrée menant au sous-sol en façade principale d'une habitation unifamiliale H1 alors que le Règlement de zonage 601 prescrit que les entrées menant au sous-sol d'un bâtiment résidentiel sont prohibées en façade principale du bâtiment pour les usages H1 et H2.

   2562, RUE RÉMI-VÉZINA
   Dossier : DM-2026-00008
   Lot : 2 989 811 du cadastre du Québec
   Objet : Permettre l'implantation du bâtiment principal existant à 2.40 mètres de la ligne latérale alors que le Règlement de zonage 601 prescrit une marge latérale de 3 mètres.

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures, en personne, pendant la séance du conseil municipal.

3. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

DONNÉ À VAL-DAVID, le 30 mars 2026

(Signé)

François Pépin
Directeur général et greffier-trésorier par intérim